

Conseillers en exercice : 23

Présents : 12

Votants : 17

OBJET :Convention d'objectifs et
de moyens pluripartite
« Village des Sciences
départemental 2025 »

Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la Mairie et
que la convocation du Conseil
Municipal avait été faite.

DELIBERATION N°2025-077**PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 03 Octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

Présents : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, BELLENGER Jacques, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, LEFRILEUX Yves, MEHL Didier, HEMMACHE Martine,**Excusés** : MM. LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie, BILANCETTI Yann, SEVENIER-ALIVON Annick, AULNER Roselyne,**Procurations** : MM CLEMENT Pierre à ROTGER Patrick, CROS Isabelle à EYRAUD Anne-Marie, VALCKE Sylviane à DUBOIS Sylvie, COSSE Marie-Jeanne à MEHL Didier, FANTINI Sébastien à VIGNE Christophe**Absents non excusés** : MM. TAULEMESSE Karine, DUSSOL Roxane

*L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, **Christophe VIGNE** a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.*

Madame la Maire rappelle que depuis 1991, la Fête de la Science s'organise chaque année autour d'événements ouverts à tous, pédagogiques, ludiques et gratuits. En Ardèche, le Village des Sciences en constitue le point d'orgue et se déroulera cette année les 11 et 12 octobre 2025 sur le site du Pradel, à Mirabel.

Pour assurer l'organisation conjointe de cet événement, la commune a été sollicitée par le Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle (CCSTI) de l'Ardèche, porté, coordinateur départemental de la Fête de la Science et par pour être co-organisatrice du Village des Sciences départemental 2025 aux côtés de la Communauté de communes Berg et Coiron et des communes de Mirabel et de Lussas.

A cette fin une convention a été établie par laquelle la commune s'engage à participer à l'organisation de l'événement via la programmation, les canaux et supports de communication, la mise à disposition de matériels, et la mise en place de la signalétique.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1111-1 et suivants ;

Vu la convention d'objectifs et de moyens, jointe en annexe, établissant les modalités d'organisation de l'événement et les engagements des parties signataires ;

Considérant que ce type de manifestation contribue à favoriser l'accès de toutes et tous et notamment des plus jeunes à la culture scientifique ;

Considérant l'intérêt pour la commune et pour le territoire de s'engager aux côtés des autres signataires dans l'organisation du Village des Sciences départemental 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens « Village des Sciences départemental 2025"avec la Communauté de communes de Val'Eyrieux, porteuse du CCSTI, le Département de l'Ardèche, la Communauté de communes Berg et Coiron et les communes de Mirabel et de Lussas ;

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention susvisée et tout document nécessaire à sa mise en œuvre .

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 03 octobre 2025

Sylvie DUBOIS
Maire de Villeneuve de Berg

